

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN**

Objet : création du nombre de poste d'adjoints au Maire

Délibération N° 05-2026

L'an deux mille vingt six et le 21 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 16 mars 2026 par M. Patrick DELIGNIERES, maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur José-Pierre LOPEZ maire élu ce jour .

Convocation du 16 mars 2026

PRÉSENTS : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX , Patrick DELIGNIERES ,M. Adrien DUPRAT, Mme Sophie GODEFROY, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTO, Mme Laurence SERIS , Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Excusée : aucun

ABSENTS : aucun

Mme Marie-Josée MASSAROTO a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 11

Suffrages exprimés : 11
Pour : 10
Contre : 0 Abstention : 1

Rapporteur: le maire nouvellement élu

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de BIRAN étant de 11, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De fixer à deux le nombre des adjoints de la ville de Biran

Vote du conseil municipal :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Absent(s) lors du vote : 0

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Biran, le 21 mars 2026, Pour extrait conforme

Le Maire, José-Pierre LOPEZ

Affichée en mairie le 23 mars 2026

Envoyé à la préfecture du Gers le 23 mars 2026 par courrier

